



Stelia Aerospace, groupe Airbus, condamné pour interdire à un délégué CGT de se rendre sur son site

La direction de Stelia Aerospace et celle du groupe Airbus refusaient obstinément à certains délégués CGT à pouvoir se rendre sur les sites pendant la période de confinement. La direction ne voulait pas que nos délégués puissent accomplir leur mission de protection et de soutien aux salariés. Le tribunal a mis fin à cette situation en condamnant l'entreprise Stelia Aerospace à fournir l'autorisation de déplacement au délégué.

Malgré les grands discours sur le dialogue social dans le groupe AIRBUS, quand une organisation syndicale se mobilise avec ses élus et mandatés pour faire respecter le droit et la sécurité des salariés, la direction lui met des bâtons dans les roues.

Oui, la CGT assume ne pas avoir accompagné aveuglément la direction pendant cette période.

Oui, seuls des représentants CGT, sur de nombreux sites du groupe, ont levé des procédures de mise en Danger Grave et Imminent des salariés. Si les salariés travaillent aujourd'hui dans des conditions de sécurité acceptables, c'est grâce à ces actions qui ont été menées par ces délégués qui ont pris la responsabilité de se déplacer sur les sites où la direction voulait relancer la production coûte que coûte.

Oui, la CGT a refusé de signer les différents accords régressifs proposés pendant le confinement car leurs objectifs sont simples : faire payer l'intégralité de la crise aux salariés (rattrapage des jours non travaillés, RTT imposés, 10 jours de repos forcé, diminution de l'indemnité de chômage partiel, pourtant conventionnelle, des salariés au forfait...).

La CGT continuera à faire respecter les droits des salariés. A bon entendeur....

Nous appelons les salariés à soutenir les élus qui se mobilisent pour leurs intérêts individuels et collectifs. Nous les invitons à se syndiquer pour pleinement participer à la vie sociale dont on mesure aujourd'hui l'importance vitale.